

L'INPI a détecté une pièce justificative  
et a procédé à son retrait dans le document.

**L'EQUIPE 1083**  
**Société par actions simplifiée au capital de 35 852 euros**  
**Siège social : 49 avenue Gambetta, 26100 ROMANS SUR ISERE**  
**498 845 064 RCS ROMANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**  
**DU 24 DECEMBRE 2025**

Le 24 décembre 2025,  
A 18 heures,

La société ETRE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 325 000 euros, dont le siège social est 49 avenue Gambetta, 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 369 934 RCS ROMANS, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Thomas HURIEZ, agissant en qualité de Président de la société L'EQUIPE 1083 sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2025.

**EXPOSÉ**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 décembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 488 euros, par la création de 488 actions nouvelles de 1 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au prix de 305,78 euros par titre, comprenant 1 euros de valeur nominale et 305,78 euros de prime.

Le montant global de la prime d'émission s'élevant à 149 220,64 euros serait inscrit au passif du bilan dans un compte "prime d'émission" sur lequel porteraient les droits des associés anciens et nouveaux.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Par la même décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, sur les rapports de la Présidente et du Commissaire aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver l'émission des actions nouvelles à la société MUTUALE, LA MUTUELLE FAMILIALE 6 rue Galilée 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, en totalité.

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert du 23 décembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

## **RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le président constate que :

Les 488 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les libérations ont été constatées par un certificat du dépositaire émis le 24 décembre 2025 par le Commissaire aux Comptes de la Société, au vu de l'arrêté de compte établi le 24 décembre 2025 par le Président. Le certificat susvisé est annexé aux présentes.

## **MODIFICATION DES STATUTS**

En conséquence, le président :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat émis par le Commissaire aux Comptes de la Société, et tenant lieu de certificat du dépositaire, soit le 24 décembre 2025,

- décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

### **« ARTICLE 6 - APPORTS**

*(il est ajouté l'alinéa suivant :)*

8. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2025 et des procès-verbaux des décisions du président des 24 décembre 2025, 17h et 18h, le capital social a été augmenté d'une somme de 488 euros, par libération par compensation.

### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

*(cet article est remplacé par le suivant)*

Le capital social reste fixé à la somme de trente-six mille trois cent quarante euros (36 340 euros).

Il est divisé en 36 340 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées. »

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Thomas HURIEZ  
Société ETRE  
Président





EXPERTISE COMPTABLE  
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL  
RESSOURCES HUMAINES / PAIE  
DÉFINITION DE LA POLITIQUE



## L'EQUIPE 1083

Société par Actions Simplifiée au capital de 35 852 €

49 avenue Gambetta – 26100 ROMANS SUR ISERE

# Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes



L'EQUIPE 1083  
Société par Actions Simplifiée au capital de 35 852 €  
49 Avenue Gambetta – 26100 ROMANS SUR ISERE

**Certification de l'exactitude des arrêtés de comptes**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article R. 226-134 du Code de Commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de comptes au 23 décembre 2025, tels qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de comptes a été établi par le Président le xx janvier 2026. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de comptes s'élevant à 225 000 € (MUTUALE, LA MUTUELLE FAMILIALE) ;

Fait à Valence, le 24 décembre 2025  
Le Commissaire aux Comptes,

~~Clément LAFOUGERE~~  
~~GROUPE VINGT SIX VALENCE~~

Pièce jointe : Arrêté de comptes au 23 décembre 2025.

# Balance comptes généraux

ECURPE1083  
Début exercice comptable : 01/09/25

Compte général N° 45516000.45517000, Fibre date: 23/12/25  
Statut de l'exercice comptable : Ouvert fiscalement

N°	Nom	Solde à la date de début		Solde plage de dates		Solde à la date de fin	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45516000	CCT ASSOCIE BLOQUE MUTUALE		150 000,00				150 000,00
45517000	CCT ASSOCIE BLOQUE MUTUALE		75 000,00				75 000,00



**SAS L'équipe 1083**  
 71197-21, av. Cambetta - 25100 Romans  
 Siège : 49, av. Cambetta - 25100 Romans  
 04 82 32 60 40 - 1083.fr

~ SIRET : 498 845 067 01019

23/12/2025